PROCES VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 19 septembre 2014 à 20h30

<u>Etaient présents</u>: Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES - Céline BATTE - Chrystelle GUILLAUME - Isabelle DESMEDT -

Mrs Philippe LAVANDIER - Alain CAUDAL - Jérôme DUHANOT- Jean-Luc VARLET - Mickaël MONMUSSON - Gérard LEPEN - Christophe JOVANI - Romuald LUZY -

Absents excusés : - Jean-Philippe HUTIN (pouvoir à I. DESMEDT)

- Ludovic MEUNIER (pouvoir à R. LUZY)

Absent: //

Secrétaire de séance : Jérôme DUHANOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Approbation à l'unanimité du compte rendu de réunion du 25/08/2014.

Ordre du jour:

• <u>DECISION MODIFICATIVE - TRANSFERT DE CREDITS</u> - <u>délibération</u> <u>n°2014-71</u> « Pour : 8 - Contre : 0 - abstentions : 7 »

Le Maire informe le Conseil municipal que la somme prévue au budget 2014 pour le F.P.I.C. est de 800,- € et qu'il nous ait demandé par l'ETAT un prélèvement de 1 199,- €soit une différence de 399,- €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder à la modification des crédits du budget « M14 » au moyen des transferts suivants :

- <u>Section d'exploitation</u>:

. Chapitre 022 - Dépenses imprévues

- 399,- €

à

. Chapitre 014 - article 73925

Fonds de péréquation des recettes fiscales

Communales & intercommunales « F.P.I.C. + 399,- €

• <u>CONSEIL GENERAL - CREATION D'UNE AGENCE TECHNIQUE</u> <u>DEPARTEMENTALE - délibération n°2014-72</u>

Le Président du Conseil Général, lors d'une séance plénière a décidé du principe de création d'une Agence Technique Départementale.

VU le repli des missions d'ingénierie publique assurées par l'ETAT, cette initiative nous renforcera dans l'élaboration et le suivi de nos projets, sur quatre thématiques :

- L'aménagement de l'espace public et de la voirie,
- L'eau potable,
- L'assainissement eaux usées et pluviales,
- Les bâtiments communaux,

Cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « A.M.O. » peut évoluer en fonction des besoins complémentaires qui pourraient être exprimés.

Adhésion de la Comme serait de : 1,50 €x 613 habitants = 919,50 € + 2 % du coût des opérations suivies.

Fonctionnement opérationnel début 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal bien que conscient de l'intérêt de se faire assister par une A.M.O. compétente, tant dans le domaine technique que dans les rouages administratifs, a manifester son refus,

<u>à l'unanimité</u>, considérant que ceci s'apparentait à une taxe supplémentaire ponctionnée sur les budgets communaux fragilisés par l'abandon des services de l'ETAT.

• MOTION DE SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GENERAL & A SON MAINTIEN DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE - délibération n°2014-73

VU le débat sur l'avenir des conseils départementaux et leur suppression à l'horizon 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, maintien son opposition ferme à la suppression du Conseil Général de l'Yonne.

DIT que le rôle essentiel du Conseil Général de l'Yonne en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités.

S'ASSOCIE solidairement à la démarche des élus de toute la France.

APPELLE à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche.

• PLAN LOCAL D'URBANISME « P.L.U. » Réunion du 27 août 2014 -

L'objet de cette réunion est de présenter à URBANENCE, bureau d'étude, les conclusions de la commission municipale après examen du plan de zonage remis le 18 juin.

Plusieurs des éléments présentés nécessitaient un positionnement de la part des élus suite à la réunion du 16 juin. Les principales évolutions portées au plan de zonage sont détaillées ci-dessous.

1 - LES EVOLUTIONS DU ZONAGE:

Le développement urbain dans les hameaux est limité au remplissage de leur enveloppe bâtie respective. Les limites des différentes zones UD sont donc recalées sur l'existant.

La commune a affiché dans son P.A.D.D. « Projet d'Aménagement de Développement Durables », une volonté d'organiser une croissance démographique modérée en s'appuyant sur le bourg. Pour atteindre cet objectif, sont pris en compte les potentiels existants au sein de la zone UC du village et des secteurs d'extension. Trois zones d'urbanisation future avaient été projetées. Dans la mesure où le projet du P.L.U. s'inscrit dans une logique de limitation de la consommation de l'espace et dans une maîtrise du développement urbain, seule la zone AU2 est maintenue.

La limite du secteur soumis aux risques d'inondation par débordement du ru du Chapelain et du Grand ru a été recalée d'après la connaissance locale. (photos des inondations du 10 et 13 août dernier adressées à URBANENCE).

2- LES PROCHAINES ECHEANCES:

La commune doit présenter son projet de P.A.D.D. devant la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles « C.D.C.E.A. » lors de la séance du 25 septembre prochain.

La prochaine réunion de travail portera sur le règlement.

• VOIRIE - VOIE ROMAINE « SECURISATION »

Cette opération a été prévue en 2014 et reportée s/2015.

L'estimatif des travaux est de 15 731,- €H.T.

La subvention du Conseil Général est d'environ 42 % s/ 14 720,- €

Une subvention du Ministère de l'intérieur a été demandée le 03 septembre auprès de Monsieur Pierre BORDIER, sénateur. Notre dossier a été validé pour l'octroi d'une subvention de 5 200,- €

La commission « voirie » se réunira pour étudier les travaux prévus.

• CONSEIL D'ETAT - REFONTE DE LA CARTE CANTONALE DE L'YONNE

VU le redécoupage des cantons, la commune est rattachée à CHABLIS (62 communes). Ce canton intercommunal descend en limite de la Côte d'Or.

VU que la commune ne fait pas partie de la Communauté de Commune de la Vallée du SEREIN « C.C.V.S . » qui est maintenant rattachée à la Communauté de Commune du Chablisien « C.C.C. » de puis le 01.01.2014.

La nouvelle Communauté se nomme Communauté Commune du Pays du Chablisien « C.C.P.C. ».

Le 27 février le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Mme le Maire d'établir une requête auprès du Conseil d'Etat pour l'annulation du décret n°2014-156 du 13 février 2014 délimitant les cantons du département de l'Yonne.

Le Conseil municipal a demandé son rattachement à AUXERRE II ou AUXERRE III, vu que la majorité des communes de la Communauté Communes de l'Agglomération de l'Auxerrois font parties de ces deux cantons.

Lors de la séance publique de jugement du 11 juillet, le Conseil d'Etat a conclu au rejet de la requête de la municipalité.

• NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES « N.A.P. »

Au 1^{er} septembre, 60 enfants étaient inscrits aux Nouvelles Activités Périscolaires. Nous avons organisé 4 groupes d'enfants.

- 3/4 ans avec Marie-Jo (5enfants) ⇒ 1 ½ de sieste + 1 ½ d'atelier.
- 5/6 ans avec Fabienne/Elise

 ⇒ 1 ½ jeux en plein air

+ 1 ½ d'atelier

- 7/8 ans avec Karine/Marie-Paule/Sonia ⇒ 1 ½ de cuisine + 1 ½ d'atelier ou jeux en plein air
- 9/10 ans avec Séverine/Laëtitia (bénévole)

 ⇒ 1 ½ jeux en plein air ou cuisine + 1 ½ d'atelier

VU le beau temps depuis la rentrée scolaire, les enfants profitent des aires de loisirs « les vergers & pré-briffou » et la Place de l'Eglise.

Les ateliers : arts plastiques, activités créatives, jeux de société, bibliothèque, cuisine...

La municipalité a fait l'achat de matériel pour toutes les activités. 1/3 de ces frais seront facturés à la Commune de Villeneuve Saint-Salves.

Nous sommes à la recherche de bénévoles de tous âges le vendredi de 13h30 à 16h30.

• **DIVERS**:

- Institut National de l'Information Géographique et Forestière est intervenue sur notre commune pour l'entretien du réseau de nivellement général de la France.
- A.S.L. du lotissement « Parc Gabriel Angelo »
 - . Courrier de la Préfecture en date du 11/09/2014.
 - . Courrier de l'Association en date du 16/09/2014.

<u>Objet</u>: Finalisation des travaux rue du Parc et problèmes sanitaires posés par les friches des terrains du lotisseur autour de la rue du Parc.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande au Maire d'appliquer son pouvoir de police.

- Accessibilité bâtiments communaux :

Les membres de la commission doivent se réunir pour définir l'agenda avant le 01/01/2015. En cas de non respect de l'échéance des sanctions pénales nous seront appliquées.

- Fêtes & Cérémonies :

Préparations : . Colis aux personnes âgées.

- . 16/11 repas des anciens
- . 13/12 marché de noël
- . 14/12 après-midi récréatif pour les enfants.

Le matin du 14/12, la rotonde est à la disposition de l'Olympique Gymnastique.

Séance levée à 00h35 Prochaine réunion le 24/10/2014 à 20h30